



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTES SÉJOURS INDIVIDUELS ET PETITS GROUPES

1. CHAMP D'APPLICATION

Les présentes Conditions Générales de Vente («CGV») font partie intégrante de tous les contrats et sont applicables pour tous les séjours compris entre 1 à 10 chambres d'hôtel réservées («client») et RoyAlp SA en tant que propriétaire et exploitant du Chalet RoyAlp Hotel & Spa («Chalet RoyAlp»), concernant la location de chambres, d'appartements et toutes prestations de biens et services correspondants.

2. CONCLUSION DU CONTRAT

2.1. Acceptation

L'offre émise par le Chalet RoyAlp devient contractuelle à partir de son envoi par écrit au client et que ce dernier l'a accepté. La confirmation électronique d'une réservation sera considérée comme une acceptation.

2.2. Amendements

Toutes modifications du contrat ou des CGV doivent être écrites ; les Conditions Générales de Vente du client ne s'appliquent pas.

3. OBLIGATIONS DU CLIENT

3.1. Prix

Les prix sont précisés dans le contrat et sont indiqués en francs suisses (CHF) TVA incluse. La taxe de séjour n'est pas incluse dans le prix de la chambre. Les prix publiés sur le site internet sont communiqués à titre indicative, vous pouvez vous référer à la description du tarif pour voir ce qu'il inclut. De manière générale et sauf mention contraire, seul le petit-déjeuner est inclus dans le prix de la chambre.

3.2. Moyens de règlement

Les cartes de crédit American Express, Diners Club, MasterCard, Visa, JCB, China Union Pay, Maestro et en espèces sont acceptés. Les chèques ne sont pas acceptés. Pour les virements bancaires, les coordonnées bancaires suivantes peuvent être utilisées :

Banque : Banque Cantonale Vaudoise
IBAN : CH22 00767 000U 5604 0871
BIC : BCVLCH2LXXX

3.3. Acompte

Le Chalet RoyAlp peut demander un acompte approprié. Si le délai dans lequel le paiement anticipé aurait dû être effectué, expire, Chalet RoyAlp peut résilier le contrat sans accorder de délai de prolongation ou proroger le contrat.

3.4. Date d'échéance

Le Chalet RoyAlp peut émettre des factures pour toutes éventuelles réclamations et en exiger le paiement immédiat à tout moment. Dans les autres cas, les factures sont payables dans les 7 jours

suivants la date de facturation. Sauf accord contraire, toutes les consommations et frais ouverts au cours du séjour du client doivent être payés le jour de son départ.

3.5. Utilisation des locaux soumis à autorisation

L'utilisation commerciale des locaux du Chalet RoyAlp par un client nécessite une autorisation écrite préalable. Le client a la responsabilité de remplir et de respecter toute obligation de notification et / ou de licence de droit public ou de droit privé, pouvant s'appliquer à une telle utilisation. Le Chalet RoyAlp ne sera en aucun cas tenu responsable de l'absence ou de l'invalidité d'autorisation ou de notification.

4. OBLIGATIONS DU CHALET ROYALP

4.1. Généralités

Le Chalet RoyAlp s'engage à mettre à disposition les chambres ou appartements de location (réservation prévue à la clause 6.2 (d)) et à fournir les biens et services correspondants.

4.2. Services supplémentaires

Si le client souhaite des services et / ou des biens, qui ne sont pas proposés par le Chalet RoyAlp, ce dernier n'agit que comme intermédiaire pour fournir ces services. Ces services et / ou marchandises ne sont pas soumis aux présentes CGV et le Chalet RoyAlp ne pourra être tenu responsable de ces services.

5. ARRIVEES / DEPARTS

5.1. Généralités

Arrivées : les chambres et appartements sont disponibles à partir de 15h00 (Check-In).
Départ : les chambres et appartements doivent être libérés pour midi (Check-Out).

6. CONDITIONS D'ANNULATION

6.1. Annulation par le client

(a) Si le client n'utilise pas les services convenus contractuellement ou en cas de renonciation anticipée à ces services, les délais d'annulation suivants sont appliqués :

- Tarif flexible : 5 jours avant la date d'arrivée (heure limite : 15h00)
- Tarif prépayé: Ce tarif est non annulable, non modifiable et non transférable (la carte de crédit sera chargée au moment de la réservation)
- Tarif semi-flexible: 14 jours avant la date d'arrivée (heure limite : 15h00)
Tarif haute saison et long séjours : 21 jours avant la date d'arrivée (heure limite : 15h00).
Deposit : 25% du total du séjour sera chargé



au moment de la réservation, le reste du montant sera chargé 21 jours avant la date d'arrivée.

Passé les délais fixés par le Chalet RoyAlp Hôtel & Spa, 100% des services réservés seront facturés au client.

(b) La date applicable pour le calcul des frais d'annulation est la date de réception par Chalet RoyAlp de la notification d'annulation écrite par le client.

(c) En cas de non-présentation, départ anticipé ou arrivée tardive, 100% des services réservés sont dus.

(d) L'acompte versé conformément à la clause 3.3 est déduit des frais d'annulation.

(e) En outre, les services déjà fournis par Chalet RoyAlp (ou par des tiers) avant leur arrivée sont toujours intégralement à la charge du client, indépendamment des motifs d'annulation.

6.2. Annulation par le Chalet RoyAlp

(a) Le Chalet RoyAlp peut résilier le contrat avec effet immédiat, sans autre notification, si le contrat a été conclu en donnant des informations fausses ou trompeuses concernant la personne du client la finalité ou le contenu d'un événement ou d'un séjour, ou si les locaux sont utilisés à des fins de non-conformité au contrat.

(b) Le Chalet RoyAlp peut résilier le contrat avec un motif valable spécifiquement dans les cas suivants :

- En cas de force majeure ou tout autre événement échappant du contrôle ou de la volonté du Chalet RoyAlp et qui rendent impossible l'exécution correcte du contrat ; ou bien
- Si le Chalet RoyAlp a de bonnes raisons de supposer que l'utilisation des services hôteliers par le client peut entraver le bon fonctionnement de l'hôtel, ou compromettre la sécurité ou la réputation du Chalet RoyAlp.

(c) Le client n'a pas droit à des dommages et intérêts, en cas de résiliation justifiée du contrat par le Chalet RoyAlp.

(d) Si la catégorie de chambre choisie n'est pas disponible pour une raison non mentionnée à la section (b) ci-dessus, le Chalet RoyAlp peut proposer au client une autre catégorie de chambre. Si le client n'est pas d'accord avec la nouvelle catégorie de chambre, les deux parties sont libres de résilier le contrat, sans aucune autre obligation contractuelle ou droit. Le client n'a pas droit à une chambre dans une catégorie supérieure.

7. PROTECTION DES DONNEES

Nous ne pouvons garantir que les données transmises sur Internet seront sécurisées, en particulier les données envoyées par courrier électronique risquant d'être interceptées par des tiers. L'utilisation des coordonnées publiées sur le site Web par des tiers à des fins publicitaires est expressément interdite. L'exploitant se réserve expressément le droit d'engager des poursuites en cas de réception de publicité ou de matériel d'information non sollicité. Si des dispositions individuelles ou des déclarations contenues dans cet avertissement sont ou se révèlent inefficaces, le contenu et la validité des autres dispositions resteront inchangées.

8. RESPONSABILITE

8.1. Du client

Le client est responsable vis-à-vis du Chalet RoyAlp de toutes les pertes et dommages, de quelque nature que ce soit, causés par lui-même ou par un tiers, pour lesquels le client est responsable ou mandaté par le client.

8.2. De l'hôtel

(a) Le Chalet RoyAlp n'est pas responsable des dommages contractuels ou non contractuels causés par une négligence mineure ou ordinaire. En particulier, il n'est pas responsable des dommages indirects, des pertes de bénéfices ou d'autres

(b) Si le client est victime d'un préjudice ou s'il n'est pas satisfait des services de l'hôtel, il doit en tout état de cause en informer immédiatement le Chalet RoyAlp. Dans le cas contraire, il est assumé que le client renonce à ses droits.

(c) Toutes les réclamations contre Chalet RoyAlp expirent généralement trois mois après le jour du départ, dans la mesure où aucune disposition légale obligatoire ne prévoit de délai plus long.

9. ANIMAUX

Les animaux domestiques sont admis, sauf dans les appartements et les restaurants. Le Chalet RoyAlp facture un supplément de CHF 40.- par nuit et par animal (sans nourriture) pour le nettoyage spécial de la chambre d'hôtel. De plus, le Chalet RoyAlp se réserve le droit de facturer au client tous les dommages causés par les animaux de compagnie.

10. DIVERS

10.1. Divisibilité

Si une disposition du contrat ou de ces CVG est nulle, invalide ou inapplicable, la partie restante du contrat ou de ces conditions générales de vente



respectivement, reste inchangée. En cas de nullité, d'invalidité ou d'inopposabilité d'une disposition, celle-ci sera remplacée par une nouvelle disposition ayant pour objet la plus proche possible de l'objet de la disposition d'origine invalide, invalide ou inapplicable. La même procédure s'applique en cas d'échappatoire.

10.2. Loi applicable et juridiction compétente

Ce contrat est exclusivement régi par le droit matériel suisse. Les parties conviennent que Villars-sur-Ollon, Suisse, sera la juridiction compétente.

Villars-sur-Ollon, Septembre 2021